

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IF-CFE-40-30-17/07/2019

Date de publication : 17/07/2019

Date de fin de publication : 22/03/2023

IF - Cotisation foncière des entreprises - Contentieux

Positionnement du document dans le plan :

IF - Impôts fonciers

Cotisation foncière des entreprises

Titre 4 : Recouvrement - Contrôle - Contentieux

Chapitre 3 : Contentieux

La cotisation foncière des entreprises (CFE) répond, en matière contentieuse et gracieuse, à des règles en tous points identiques à celles applicables aux autres impôts directs locaux ([BOI-CTX](#)).

Le présent chapitre évoque :

- le cas général d'une réclamation contentieuse (section 1, [BOI-IF-CFE-40-30-10](#)) ;
- les cas particuliers (section 2, [BOI-IF-CFE-40-30-20](#)) ;
- le crédit de CFE situées dans une zone de restructuration de la défense [ZRD] (section 3, [BOI-IF-CFE-40-30-30](#)).